



LE PAYSAGE DE VIGNOBLE, UNE ANTITHESE DE NATURALITE ?

Fabienne Joliet, Stéphanie Oulès-Berton

► **To cite this version:**

Fabienne Joliet, Stéphanie Oulès-Berton. LE PAYSAGE DE VIGNOBLE, UNE ANTITHESE DE NATURALITE?. Historiens et géographes, Association des professeurs d'histoire et de géographie, 2008. hal-01826329

HAL Id: hal-01826329

<https://hal-agrocampus-ouest.archives-ouvertes.fr/hal-01826329>

Submitted on 29 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HISTORIENS & GEOGRAPHES
**LE PAYSAGE DE VIGNOBLE, UNE ANTITHESE DE
NATURALITE ?**

Fabienne Joliet, Maître de Conférences INH Paysage
Stéphanie Oulès-Berton, Doctorante et Chargée de cours INH Paysage

RESUME :

Le paysage, et particulièrement la nature, sont au cœur des problématiques du développement durable. Dans cette veine, la notion de naturalité est une valeur étalon pour appréhender de nombreux projets ou produits. On interrogera donc le paysage viticole sous cet angle, afin de cerner en quoi résident son caractère naturel ainsi que son caractère artificiel et culturel. Un paysage sophistiqué à l'image d'un nectar élaboré, qui se présente tel un prisme de formes architecturées avec la nature et l'homme comme auteurs indissociables.

ABSTRACT : à faire

INTRODUCTION

La prise de conscience des limites contemporaines à l'aménagement de notre planète, notamment sa finitude écologique, la tendance à l'homogénéisation patrimoniale et ethnographique menée par une certaine mondialisation des pratiques est menaçante aujourd'hui. Ceci engendre une réaction générale de qualité, où la nature et le paysage occupent une place centrale en tant que scène – visible - des activités humaines.

Qu'il s'agisse des paysages urbain et périurbain, et bien plus encore des paysages à dominante végétale, les aspirations 'naturelles' tendent à devenir des exigences. Les espaces ruraux ou de nature 'sauvage' sont en effet de plus en plus référés à ce filtre 'naturel' comme condition d'appréciation. Mais que signifie 'naturel' ? De quelle naturalité s'agit-il ?

Le paysage viticole, particulièrement valorisé parmi les paysages ruraux depuis une dizaine d'années à l'échelle internationale (Charte de Fontevraud, classements de l'UNESCO), est un genre exemplaire. Il permettra à la fois de mettre en abîme cette notion de naturalité et d'en appréhender les diverses formes plastiques dites 'naturelles'.

Dans une première partie sera donc posée la question de la naturalité du paysage de vignes, tandis que dans un second temps sera déclinée la typologie que ses paysages peuvent revêtir sur le plan visuel.

1 – LE VIGNOBLE EST-IL UN PAYSAGE NATUREL ?

Le vignoble est un espace rural, un territoire cultivé de vignes. Il est aussi un paysage, dont les caractéristiques formelles renvoient à une sensibilité esthétique et culturelle remarquable. Afin d'envisager en quoi ce paysage serait ou bien ne serait pas 'naturel', la notion de paysage de vigne sera définie et confrontée à l'aune de celle de 'naturalité'.

Le paysage de vignoble

Afin de cerner ce qu'est le paysage de vignoble, on mettra d'abord en évidence ce qu'il n'est pas : le paysage de vignoble n'est pas une végétation spontanée, n'est pas une forêt, n'est pas une plante ornementale, un champs, un verger, ni un jardin...

Il est produit par une liane arbustive fruitière cultivée (la vigne), dont la culture en nombre engendre un monde végétal très structuré par des techniques variées, notamment sur le plan du mode de conduite. Cette culture implique corrélativement la construction de nombreux

artefacts liés particulièrement à la gestion de l'eau et de l'ensoleillement, comme des murets, des terrasses, des chemins, des cabanes, des pergolas, etc...

Le paysage de vignoble est donc un paysage agricole, très sophistiqué par des pratiques culturelles exigeantes.

De nombreuses représentations iconographiques et littéraires attestent de la mise en art et de ce paysage. Sa reconnaissance esthétique est relativement tardive. La représentation du vignoble reste longtemps focalisée sur la symbolique de la plante elle-même, le cep de vigne et / ou ses sarments. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIXe siècle qu'apparaît à son égard une sensibilité paysagère en Europe (Guillard, 2008), c'est-à-dire une perception globale, d'ensemble du vignoble en tant que composition. Depuis plus d'un siècle, les motifs ou éléments emblématiques qui permettent la mise en relief du vignoble sur la scène paysagère restent les empreintes anthropiques sur la nature, le petit patrimoine bâti, la géométrisation des plantations et ses couleurs particulièrement automnales (Joliet, 2003).

Par conséquent, le vignoble s'offre donc bien comme un paysage aux valeurs très positives, mais sur le mode d'une nature très ouvragée et non 'naturelle'... nullement vierge ou spontanée !! Mais en quoi réside la naturalité d'un paysage ?

Paysage et naturalité

La question fondamentale de cet article pose inévitablement le paysage de vignoble à l'interface du rapport nature / culture. Elle inscrit ici le statut du végétal (comme élément naturel) en porte-à-faux par rapport à des supposées dualités : nature / culture ; naturel / artificiel.

Le terme de naturalité, bien que très utilisé dans le domaine des sciences humaines et des sciences de la nature ne figure pas dans tous les dictionnaires contemporains, dû à une recrudescence récente du terme corrélative d'une évolution sémantique. On trouve en effet le terme dans le Littré dès le 16^e siècle, ou encore dans les Thrésors de la langue française en 1606 où il est défini par 'autochtone', c'est-à-dire comme un caractère de sang et/ou de nationalité indigène.

Naturalité est un nom, composé de l'adjectif 'naturel' et du suffixe -té ; suffixe qui signifie un caractère consubstantiel de, c'est-à-dire ici les qualités ou attributs de ce qui est appréhendé comme naturel. Le mot prend véritablement son sens actuel à la fin du XIXe siècle en Amérique du Nord et en Europe un siècle plus tard (!) à partir des années 80-90, en désignant un état 'vierge' ou 'sauvage' du milieu naturel. Toutefois, il recouvre deux significations selon le champ de disciplines qui l'emploie couramment aujourd'hui.

Dans le champ de l'écologie et des sciences de la nature (Lecomte, 1999), la naturalité est un pivot autour duquel s'articule la notion de biodiversité. Le concept est l'expression d'un supposé degré zéro d'anthropisation, à partir duquel est établi un gradient qui correspond à différents degrés d'altération des écosystèmes.

Dans le champ du paysage et des sciences humaines, 'naturalité' désigne les représentations culturelles de la nature, d'une nature authentique, primitive, originelle à une nature artificialisée, anthropique, jardinée. Sous cet angle, le concept de naturalité présuppose également un état d'authenticité exempte de marque humaine, avec un gradient d'aménagement de la nature. Mais les indices ou facteurs d'évaluation sont de nature totalement différente : ils sont symboliques et culturels. Les différents genres de naturalité et leur catégorisation sont donc relativement empiriques et incarnés par des portraits de nature, des archétypes paysagers inscrits dans les mentalités.

Il y a donc deux dimensions distinctes qui sous-tendent l'idée d'une nature 'naturelle' et ses versions aménagées.

Par conséquent, quant à la question de la naturalité du paysage de vignoble, on peut avancer la réponse suivante : le vignoble est un paysage végétal (donc originellement naturel), certes, mais cultivé de manière intensive, qui incarne de facto l'antithèse de la naturalité en le sens que le degré d'anthropisation est très élevé d'une part, et que d'autre part il incarne une nature agricole jardinée. Ce n'est sans doute pas anodin si l'UNESCO procède à la reconnaissance de vignobles comme paysages exceptionnels (Tokaj, Douro, Saint-Emilion, Cinqeterre, etc...) au titre de la nomenclature 'paysages culturels'.

Avant d'envisager les déclinaisons formelles des sculptures végétales qu'engendre leur culture en seconde partie, les constantes plastiques inhérentes à la naturalité du paysage de vignoble seront présentées.

Constantes plastiques et artificialité

Le vignoble, et donc chacun des types présentés par la suite a en commun la particularité de l'éclat de ses couleurs, une structure dynamique qui varie entre rythme (effet de rayure) et texture (effet de matière), et l'impact de points d'appel emblématiques.

-la couleur

Le premier caractère de ce paysage est une gamme chromatique vive. Une palette qui suit l'évolution des saisons végétatives et la diversité des cépages, parée tantôt de rouge et d'or à l'automne, de camaïeux de verts du printemps à l'été, puis, dépouillée l'hiver, laisse ainsi (en noir et blanc parfois) les ceps et le sol à nu.

-rythme/texture

Selon les pratiques culturelles, la vigne est plus ou moins alignée et taillée. Si la structure en rangs domine pour des raisons de mécanisation aujourd'hui, il existe également des structures en « aplats » ou en damiers, où par l'abondance de son feuillage, la vigne apparaît plutôt sous un aspect de texture (vigne sur table ou pergola).

Il existe trois rythmes, qui engendrent une perception différente selon leur orientation / observateur : les rythmes barrants ou « en peigne » sont perpendiculaires au point ou à l'axe perception. Ils ont pour effet d'arrêter le regard et de l'entraîner vers des lignes de fuite latérales, raccourcissant ainsi la profondeur de champ. Les rythmes fuyants sont parallèles au point ou à l'axe de perception, et cette orientation va créer un effet de perspective en concentrant alors le regard sur un point focal et allonger alors la profondeur de champ. Enfin, les rythmes obliques sont par définition désaxés. Ils peuvent prendre une forme symétrique en épi, et ainsi affirmer l'ouverture d'un horizon ou bien au contraire le focaliser sur un point ; ils peuvent aussi parfois présenter une composition dissymétrique, générant alors un effet de perception relativement déstabilisant, déséquilibrant.

-les points d'appel ou motifs emblématiques

Ce paysage en général relativement bas (inférieur à la hauteur de l'œil), mais aussi parfois sensiblement supérieur à la taille humaine, est ponctué de points d'appels qui se dressent au dessus de cet horizon planté. Il s'agit d'éléments emblématiques bâtis ou végétaux tantôt inhérents au paysage rural, comme le clocher de village par exemple, tantôt spécifiquement viticoles, comme les cabanes de vigne, le clos de pierre, le moulin cavier, le domaine, le pin parasol, le pêcher, le rosier, etc... Par leur verticalité ou bien leur couleur, ils soulignent d'une part la frondaison nette du couvert végétal et d'autre part par leur caractère vernaculaire, ils situent géographiquement le terroir.

Il est bon de noter que certains points d'appel s'avèrent parfois néfastes, comme certains chais contemporains, qui par leurs dimensions et leur éclat trahissent l'harmonie viticole. La disparition de certains motifs emblématiques est également la source d'une perte d'identité.

Pour conclure, on peut donc affirmer la qualité végétale du paysage viticole, susceptible d'être prétexte à sa qualification de paysage 'naturel'. Or, il s'agit d'un portrait de naturalité dont le degré d'artificialisation est très poussé à des fins d'excellence de production, à l'opposé d'une nature vierge ou immaculée. Enfin, sa nature est d'autant plus anthropisée que le regard de l'homme qui l'esthétise est fondamentalement culturel. Paysage bigarré, rayé ou étoffé, pointé, les vignobles sans frontières présentent une géométrie variable. Une typologie de leurs formes permet à appréhender au travers du prisme de leur diversité...

2 – UN PRISME VEGETAL ANTHROPIQUE

(1) « *Il existe aujourd'hui deux approches du monde viticole : celle des terroirs, où tous les éléments de la géographie jouent un rôle fondamental, et celle des cépages, où les spécificités géographiques apparaissent en second plan puisque c'est le type de raisin qui donne seul au vin sa notoriété* » (Pigeat, 2000 : 15).

Il existe une troisième approche, celle du paysage. Elle repose bien évidemment sur le complexe naturel et humain qui en dessine les formes :

- les composantes terroir : le complexe géologie-pédologie, la topographie, le climat, etc...
- les composantes techniques : les pratiques culturales, notamment la conduite de la vigne (50 formes identifiées par Carbonneau et Cargnello, 2003) et la construction d'ouvrages spécifiques (protection contre le vent et piège à chaleur, captage de ruissellement, cabanes, terrasses, etc...)
- les composantes culturelles : les modes esthétiques d'appréciation de la nature sous-jacents.

En revanche, l'approche paysagère considère ces éléments de genèse des lieux au travers du regard de ses observateurs (en termes de visibilité). Comment sont perçues ces formes paysagères ?

Cette approche présuppose par conséquent la prise en compte d'axes ou points de perception les plus empruntés, fréquentés (route nationale, départementale, Route dite Des Vins, chemins de siège d'exploitation, points de vue, etc...).

A partir de ces points ou couloirs de perception privilégiés, quatre facteurs essentiels déterminent les formes plastiques du vignoble et leur visibilité :

- l'organisation spatiale. Le vignoble se présente sous trois formes spatiales dominantes :
 - les points aléatoires (c'est la vigne en foule)
 - les lignes droites régulières (c'est la vigne en rangs) ou les lignes courbes régulières (c'est la vigne en cercles)
 - les surfaces (c'est la vigne couvrante).
- le facteur relief. La présence ou l'absence de pente induit le mode de vue. Une topographie inclinée engendre une vue du dessus (plongée ou contre plongée), mettant ainsi en évidence la structure de la plantation. A l'inverse, une topographie plane induit une vue horizontale, ne faisant apparaître que la surface comprimée de la végétation.
- le facteur densité de la plantation dans le cône visuel. La monoculture ou la polyculture conditionne l'importance de l'objet perçu dans le champ visuel, créant ainsi une échelle de densité et un mouvement de l'œil particulier.
- la hauteur de la plantation/hauteur de l'œil. La vigne conduite sous la forme de haies régulières est le plus souvent inférieure à la hauteur du regard, lui permettant de appréhender le paysage dans sa totalité. A l'inverse, la vigne en treille ou en rideaux, plus élevée que la taille moyenne d'un individu, induit une vue du dedans ; elle constitue une opacité et engendre ainsi des vues cloisonnées, aux dépens d'une vision panoramique.

La combinaison de ces facteurs traduits en trois dimensions conduit à l'élaboration d'une typologie paysagère.

La définition des types

Les grands types de paysage viticoles ainsi dégagés se déclinent d'abord en fonction de leur structure spatiale (en points, lignes ou surface), puis ensuite selon leur visibilité (relief, mono ou polyculture, et hauteur végétale). La caractérisation de chaque type est plastique (Tanguy, 1995 ; Bell, 2004).

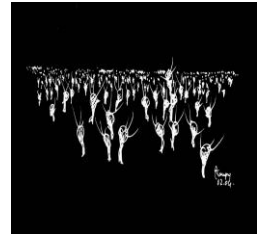
Points

▫ « foule de vigne »

Ce type de paysage se caractérise par une répartition organisée ou aléatoire de ceps de vigne buissonnants (taille en gobelet). Cette distribution aléatoire d'un même objet qui se répète permet de garder une bonne lisibilité du vignoble tout en lui conférant une image plus « naturelle ».

Sur plateau et si la densité est forte, ce type peut se confondre avec le type « mer de vigne » lors de la saison végétative, car l'on ne distingue pas la vigne en bouquets.

C'est le cas de nombreux vignobles pré-phyloxériques en Europe.



▫ « vigne hérissée »

Ce paysage est structuré par un ensemble de courtes verticales, ordonnancées ou non. La pratique du tuteurage de la vigne crée un paysage végétal en bouquets hérissés de piquets.

Lignes, rythmes

Les lignes, droites ou courbes régulières, sont sculptées par un mode de conduite spécifique, à savoir l'alignement des ceps de vignes. Leur géométrie est soulignée par le palissage de la végétation.

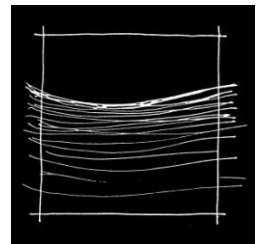
La ligne droite

Trois types marqués par la ligne droite sont propres au coteau de monoculture. Ils comptent parmi les types les plus répandus depuis la mécanisation.

▫ « terrasse de vigne » ou « vigne en escalier »

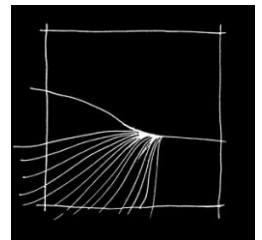
L'horizontale des rangs de ceps, parallèles aux courbes de niveau et à la ligne de crête, domine ce paysage. La présence de terrasses ou de banquettes accentue cette ligne de force par leurs rubans horizontaux de pierre ou d'herbe qui s'échelonnent du haut en bas de la pente.

Il existe de nombreuses variantes de ce type, qui dépendent notamment de la hauteur et de l'épaisseur des terrasses. On peut citer l'exemple de celles de Chypre au rythme horizontal très serré, et à l'inverse celles du Douro aux marches beaucoup plus amples.



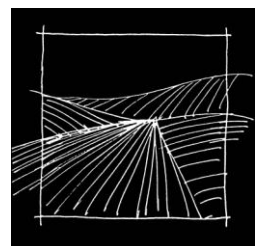
▫ « vague de vigne »

A l'inverse du précédent, la plantation des rangs de vigne dans le sens de la pente crée une ligne de force verticale, ascendante vers la ligne d'horizon.



▫ « marqueterie » de vigne

Ce type est caractérisé par un jeu de lignes obliques, due à la juxtaposition de parcelles dont l'orientation de plantation est différente. Cette apposition



dynamique « diffracte » en quelque sorte le regard, le conduisant d'une direction à l'autre sans transition.

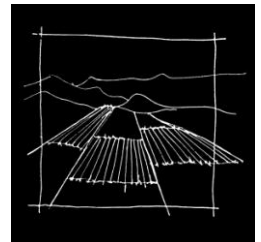
▫ « rideau de vigne »

Ce paysage de vigne est composé d'alignements de haies supérieures à la hauteur de l'œil. Ceci engendre un cloisonnement du regard, avec un effet de couloir où la perspective s'impose. Lors de la saison végétative les haies au feuillage extrêmement dense créent des écrans qui renforcent cette fermeture intérieure. Une vue d'ensemble n'est possible qu'avec du relief ou une vue lointaine.

Le type suivant, également caractérisé par la ligne droite, est propre au coteau ou plateau de polyculture.

▫ « vigne en timbre poste »

La polyculture engendre un changement d'échelle dans la perception du vignoble. A l'échelle panoramique se substitue l'échelle plus intime de la parcelle. Cette composition de la vigne en échiquier irrégulier parmi d'autres cultures crée une alternance dynamique entre textures, couleurs et épaisseur.



La ligne courbe.

Cette ligne de force du paysage viticole est le plus souvent liée à une forme de relief spécifique, à savoir le milieu volcanique ; en cas de topographie plane, elle doit alors sa présence à un mode d'irrigation circulaire.

Sur coteau (cône de volcan ou caldeira) :

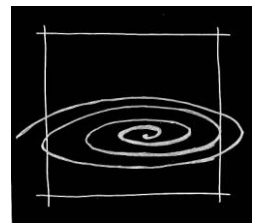
▫ « vigne spirale » ou « entonnoir »

De par un relief conique, le vignoble apparaît comme une spirale de vigne qui enserré le volcan ou bien qui se déroule dans le cratère.

Ex : île de Santorin (Grèce), île de Fogo (Cap Vert)

Il existe une variante à l'échelle micro, que l'on pourrait qualifier d'« alvéole de vigne ». Le paysage est dessiné par une multitude de petites courbes ou 3/4 de cercle formées par des murets de pierre qui ensèrent des petites cuvettes abritant un pied de vigne.

île Lanzarote (Canaries)



Enfin, le paysage de vigne peut se présenter sous la forme de surface et non de rangs alignés (bien qu'ils puissent l'être).

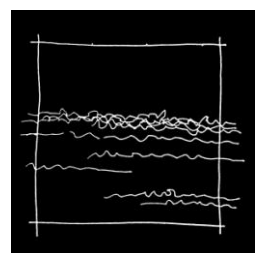
Surface, texture

Ces types de paysage viticoles se caractérisent par des aplats de texture, des couverts végétaux aux découpes diverses. Ceci est lié à l'absence de relief (les deux premiers types) ou bien à un mode de conduite en aplats basé sur les propriétés grimpantes de la vigne (les deux derniers types).

Sur plateau, on trouve deux variantes :

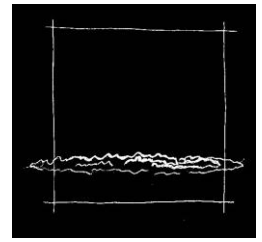
▫ « mer de vigne »

De par l'absence de relief et une disposition frontale des rangs, les alignements ne sont pas (ou peu) visibles. Ce type de paysage apparaît comme une texture végétale compressée, très dense.



▫ « disque de vigne »

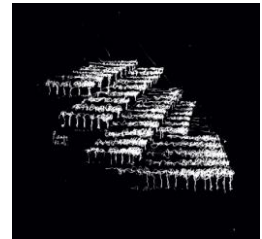
Ce paysage est issu de l'irrigation par aspersion circulaire sur plateau désertique. La structure concentrique des rangs est donc « écrasée » par l'absence de relief, et le vignoble se présente plutôt sous la forme d'un disque de texture végétale (Ex : Etat de Washington).



Sur plateau ou coteau, les deux types suivants sont marqués par la conduite en aplats.

▫ « toit de vigne »

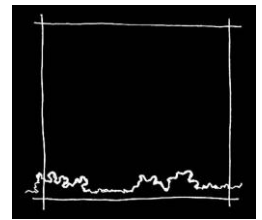
Ce vignoble sur coteau, constitué d'une multitude de tonnelles qui s'emboîtent, se présente comme un ensemble de damiers de vigne rectangulaires ou carrés superposés, qui s'échelonnent sur une pente. La forme géométrique de ces châssis (tables, pergolas) est habillée par la surface couvrante de la vigne. Ce type de paysage est relativement fermé, car les treilles, supérieures à la hauteur moyenne d'un individu, forment un toit végétal. Le champ visuel est confiné, et l'ensemble n'est visible qu'à distance ou bien avec du relief.



Ce type est caractéristique du milieu montagnard, comme le Nord de l'Italie ou la Grèce par exemple.

▫ « tapis de vigne »

Ici, la vigne rampante à même le sol développe un couvert végétal presque continu, non taillé. Elle constitue un aplat de vigne buissonnant hirsute.



Cette analyse plastique du paysage de vigne permet de mettre en évidence des constantes ainsi que quelques grandes variantes.

Ces grandes classes sont un outil de lecture, de reconnaissance, qui, par leur généralité ne peuvent pas par définition désigner un cas original. En revanche, cette typologie contribue à l'identification de paysages par leur ressemblance à des caractères plastiques spécifiques, tout en envisageant des variantes, des sous-types. Citons deux exemples : le paysage du vignoble de Banuyls relève du type « terrasse de vigne », avec la particularité de grandes obliques (des « peu de gal » littéralement « pieds de coq » en catalan) qui croisent les lignes horizontales des terrasses ; le vignoble du VINO VERDE au Portugal est caractéristique du type « marqueterie », avec un jeu de ligne accentué par le cloisonnement d'un bocage lithique.

La répartition quantitative et géographique des types : quel(s) type(s) dominant(s) ou mineur(s) ?

Les types les plus répandus, comme « terrasses de vignes », « vague de vigne », « marqueterie », « mer de vigne », « vigne en timbre poste », « rideau de vigne », sont dus à la conduite en rangs d'échalas, aujourd'hui la plus pratiquée.

Certains types sont plus rares, parfois en voie de disparition : c'est le cas des « foules de vigne »

Enfin, certains sont en voie de développement, notamment « terrasses de vigne ».

La réalité des paysages de vignobles peut être homogène, mais parfois composite. L'objectif consiste à identifier le ou les types les plus fréquents à l'échelle du terroir étudié, afin d'en faire ressortir l'identité.

Ces deux étapes de l'analyse paysagère, à savoir l'identification des types de paysages de vigne et la localisation de leur répartition géographique (fréquence et distribution) participent par conséquent de la lecture d'un terroir, de son identité. Son originalité réside d'abord dans la comparaison, la déduction d'appartenance à un type, puis dans les distinctions. Une méthode en voie de développement avec l'apport de la modélisation (Oules, Duchesne, Joliet, 2007).

CONCLUSION

La part de la nature et la part de l'homme sont indissociables dans la part de l'œuvre du paysage viticole. Une antithèse de naturalité 'zéro' ou originelle donc, en incarnant un archétype de nature jardinée, c'est-à-dire savamment disposée comme une composition qui invite à la contemplation. Un paysage. Dépendamment du milieu géographique et des sociétés, cette culture joue en effet de ses formes tantôt lignes droites ou parfois courbes, tantôt aplats en 'rideaux' ou en 'tapis'... antithèse de naturalité et pourtant hymne à la nature.

NOTE

(1) La typologie plastique présentée dans cet article (la seconde partie) est une reprise de l'expertise réalisée par Fabienne Joliet pour ICOMOS en 2005, qui est consultable en ligne et qui n'a jamais été publiée. [www.icomos.org/studies/viticoles.htm]. Voir également la contribution des autres experts.

BIBLIOGRAPHIE (à compléter)

- Bell, S. 2004. Elements of Design in the Landscape (Second Edition). E.&F.N. Spon, London
- Carbonneau A., Cargnello G. (2003). Architectures de la vigne et systèmes de conduite. Dunod, Paris, 187p.
- Guillard M.
- Joliet F. 2003. Les jardins de Bacchus, Actes du Colloque de Fontevraud,
- Larrère C., Larrère R., 1997. Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement. Paris : Aubier.
- Lecomte J. 1999, Réflexions sur la naturalité, Courrier de l'Environnement de l'INRA, N° 37, août, pp 5-10.
- Oules S., Duchesne J., Joliet F., 2007, Une méthode de caractérisation des paysages viticoles: l'apport de la modélisation, in Actes du XXXème congrès OIV
- Pigeat J.P. (2000). Les paysages de la vigne. Solar, Paris, 159p.
- Tanguy-Capmarty F. (1995). Lire le paysage. Paysage et aménagement, 32, pp 20-25.